



Saint-Pierre Dels Forcats, le 07/08/2023

2023 / 042

**ARRETE MUNICIPAL REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
POUR EXECUTION DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire de Saint-Pierre Dels Forcats,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

CONSIDERANT les travaux de terrassement sur accotement pour branchement Enedis de la SCI ALMALYA, sur la rue des narcisses, par l'entreprise JOCAVEIL,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation n'y était pas réglementée ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront règlementés sur la rue des narcisses, durant la période des travaux qui doivent se dérouler du 28/08/2023 au 29/08/2023 ;

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise JOCAVEIL pour permettre l'application des présentes dispositions ;

Article 3 : Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et le secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Pierre BLANQUÉ,